



Mention manuscrite recopiée par une autre personne

Par **natbou1**, le **22/02/2014** à **14:55**

Ma sœur a demandé à mon père, âge de 88 ans, de se porter caution pour elle pour un logement, ce qu'il a fait sans mesurer la portée de cet acte et sans m'en parler. C'est ma sœur qui a recopié la mention manuscrite compte tenu de l'âge de mon père mais c'est lui qui a signé.

Aujourd'hui, elle a plusieurs loyers de retard et est assignée au tribunal par le propriétaire ainsi que mon père. J'ai fait valoir que ce n'est pas lui qui a recopié la mention manuscrite pour annuler le cautionnement. L'avocat du propriétaire menace maintenant de poursuivre ma sœur pour faux et usage de faux. Que risque t'elle ? J'ai oublié de préciser que le propriétaire avait délégué la recherche d'un locataire à une agence immobilière laquelle n'a pas été regardante sur la caution...

Merci de votre aide